

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE****Séance du 26/09/2022****OBJET : Subvention à l'amicale des Déportés d'Auschwitz-Birkenau et des camps de Haute Silésie****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 21****Nombre d'exprimés : 28****Date convocation 20/09/2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle ANSOLIA, le vingt-six septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (arrivée au point n°7) (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME (arrivée au point n°5), Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Céline BABUS, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Procurations :

Jean-Luc LAFOND à Daniel POMERET  
Marie-Claire PAQUET à Claire ROSIER  
Pascal ANTHOINE à Ouda MECHAIN  
Emmanuelle SCHARFF à Liliane BLAISE  
Gilbert PRIGENT à Christophe MONTANTEME  
Bruno PONNET à Ludivine CHIERICI  
Didier RICHERD à Luc FERJULE

Excusé

Linda BEGGUI

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Max DURMARQUE est désigné secrétaire de séance.

*Daniel POMERET* expose que la commune de Anse souhaite continuer à s'impliquer dans des actions ciblées entrant dans le champ du devoir de mémoire, et de la sensibilisation des jeunes citoyens aux valeurs de paix et d'humanisme.

Il s'avère que l'Amicale des Déportés d'Auschwitz-Birkenau et des camps de Haute Silésie - Sise 32 rue Garibaldi – 69006 LYON à la volonté de :

- maintenir et développer l'esprit de défense, des liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie ;
- soutenir et aider, moralement et matériellement, les compagnons en difficulté, et les représenter auprès des pouvoirs publics militaires et civils.
- transmettre, aux jeunes générations, le devoir de mémoire et l'amitié existante entre les camarades de combat ;

Et en ce dernier point notamment correspond parfaitement aux souhaits exprimés par la Municipalité.

L'objet de l'association est en outre de :

- honorer la mémoire des déportés assassinés dans les camps d'Auschwitz-Birkenau,
- empêcher le retour des conditions politiques et sociales qui ont permis l'émergence des régimes fascistes, nazis et totalitaires, responsables d'actes de barbaries,
- lutter contre les dérives négationnistes concernant la Shoah,
- organiser des manifestations, cérémonies, expositions et conférences pour porter témoignage dans les établissements scolaires avec le concours des déportés rescapés de la Shoah.

L'objet de la demande :

- participation au fonctionnement général de l'association et à l'organisation d'un voyage annuel à Auschwitz-Birkenau.

Afin de participer à ce voyage, *Daniel POMERET* proposera de verser une subvention d'un montant maximal de 6630€, qui donnera droit à maximum 17 places pour le voyage de devoir de mémoire organisé le 23 novembre 2022 par l'association.

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A l'unanimité des membres présents

**1°) APPROUVE** la subvention à l'amicale des Déportés d'Auschwitz-Birkenau et des camps de Haute Silésie d'un montant maximal de 6630€, qui donnera droit à maximum 17 places pour le voyage de devoir de mémoire organisé le 23 novembre 2022 par l'association

**2°) DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2022

**3°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire